

Organisation d'un voyage pédagogique
Demande de devis
(respect du code des marchés publics)

Valérie MARTIN
Adjointe Gestionnaire

2 rue des sports
Aillant sur Tholon
89110 MONTHOLON
Téléphone
03 86 63 58 75

gest.0890788y@ac-dijon.fr

1- Descriptif du séjour :

Durée : 5 jours/4 nuits

Dates du séjour : du lundi 07 au vendredi 11 février 2022.

Effectif : 100 élèves de 5^{ème} + 10 accompagnateurs.

2- conditions

Ce séjour doit comprendre :

Le transport aller-retour du collège au site à Métabief. Départ le lundi 24 janvier 2022, retour le vendredi 28 janvier en fin de journée (avec pique-nique le vendredi soir)

Hébergement : literie complète fournie, lits faits à l'arrivée du groupe et sanitaire aux normes en vigueur.

Restauration : 4 repas quotidiens, boissons comprises et spécialités en fonction des saisons.

Mise à disposition de salles d'activités, chaîne stéréo, magnétoscope, TV, vidéoprojecteur, lecteur DVD ...

Activités souhaitées :

Ski de descente

Ski de fond

Raquette

Initiation biathlon

Encadrement : moniteurs avec brevet d'état.

En cas de pique-nique, il est demandé de prévoir un site couvert si intempéries.

3- Détails et tarifs :

Le candidat devra fournir une proposition détaillée avec les caractéristiques des services.

Le prix doit comprendre :

la réservation préalable

le transport sur les lieux des activités si nécessaire

l'hébergement

les repas

les assurances obligatoires et une assurance annulation.

Les modalités de calcul en cas de modification, à la hausse ou à la baisse, des effectifs.

4- Paiement

La facture sera déposée sur le portail CHORUS et réglée par mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique.

5- Critères d'attribution

Qualité de service/descriptif des prestations : 50 %

Prix : 50 %

6- Annulation :

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, en cas d'annulation imposée par les directives nationales, l'ensemble des sommes versées devra être intégralement remboursé.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le séjour si le nombre de participants est inférieur à 50.

7- Constitution du dossier :

L'offre tarifaire indiquera explicitement les prestations incluses et exclues ainsi que le détail des différents tarifs. Elle devra être transmise au plus tard le vendredi 05/11/2021 – 16h.

Le candidat s'engage à garantir :

Le respect de la réglementation en vigueur relative au transport routier dans le cadre d'un voyage scolaire.

Le respect de la réglementation en vigueur relative à l'encadrement d'activités sportives.

A l'issue de la réception des différentes propositions, une commission se réunira pour retenir l'offre la plus adaptée à la demande conformément aux critères indiqués plus haut. Le candidat l'ayant proposé en sera avisé rapidement. Les termes de cette offre s'appliqueront jusqu'à réalisation complète du voyage et ne pourront pas être modifiés sauf accord express des 2 parties.

Montholon, le 19/10/2021